

M. Kilgour: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Selon moi, il est bien clair que le projet vise à réduire le pouvoir des provinces sur certaines matières, dont les droits linguistiques et autres choses du genre. A mon avis, c'est bien clair qu'on va changer les pouvoirs des provinces par cette résolution. Est-ce que le premier ministre est d'accord? Sinon, est-ce qu'on pourrait déléguer ces questions à la Cour suprême du Canada?

M. Trudeau: Je viens de répondre à cette question au très honorable chef de l'opposition, madame le Président, par la négative.

* * *

● (1500)

[Traduction]

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

L'ACHAT DE JEUX DE LANGUE EN VUE DE LES DISTRIBUER GRATUITEMENT

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourrait-il dire à la Chambre que, contrairement à ce que croit le public en général, le fonds de revenu consolidé accuse un surplus?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Pas encore, madame le Président.

M. Gamble: A la lumière de cette réponse plutôt laconique mais succincte, pourrais-je lui demander si la dépense de \$1,360,000 que vient tout juste de faire Maxwell Yalden, Commissaire aux langues officielles, pour acheter 200,000 jeux de langue de qualité de Parker Brothers devant être distribués gratuitement est une dépense convenable de deniers publics et, dans l'affirmative, quelle disposition de la loi sur les langues officielles autorise M. Yalden à faire des dépenses de ce genre.

M. MacEachen: Madame le Président, je rappelle au député que, sauf erreur, à titre de commissaire aux langues officielles M. Yalden relève de la Chambre des communes et que tout député ou comité parlementaire aurait donc non seulement le droit mais l'obligation d'interroger M. Yalden sur les raisons qui l'ont poussé à dépenser de telles sommes, tout comme les députés peuvent interroger le président général des élections ou d'autres personnes directement responsables au Parlement et non au gouvernement.

* * *

[Français]

L'ÉNERGIE

LA CONSTRUCTION ÉVENTUELLE D'UN ENTREPÔT POUR GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des

Questions orales

Ressources. L'été dernier, Petro-Canada annonçait la construction d'un vaste entrepôt de gaz naturel liquéfié. Il semble que, selon des maisons de consultants, deux sites soient retenus: Gros-Cacouna et Canso, à Terre-Neuve. Est-ce que le ministre est en mesure de dire aujourd'hui où en sont rendues les études à ce sujet et, dans l'affirmative, quand pourrait-il dire si Petro-Canada ou lui-même annonceront définitivement le projet?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Premièrement, madame le Président, j'aimerais dire à l'honorable député de Joliette que Canso se trouve en Nouvelle-Écosse et non à Terre-Neuve, comme il l'a indiqué. Deuxièmement, Petro-Canada n'a pas annoncé de décision relativement à ce projet. Petro-Canada a annoncé un projet pilote visant au transport du gaz naturel de l'Arctique vers le sud du Canada. Ce projet sera soumis pour considération à l'Office national de l'énergie qui décidera si oui ou non il doit être retenu. Dans sa présentation à l'Office national de l'énergie, la société Petro-Canada a retenu deux sites pour considération, savoir, Gros-Cacouna au Québec et Canso, dans le détroit de Canso en Nouvelle-Écosse. Cette question sera aussi examinée par l'Office national de l'énergie, lequel rendra une décision qui sera publique et sujette à approbation par le gouvernement, s'il s'agit d'exportation de gaz à l'extérieur du Canada. Entre-temps je pense que nous devons laisser la société Petro-Canada procéder aux études nécessaires à ce sujet, et l'Office national de l'énergie faire son travail. Je n'ai pas d'autres renseignements que ceux-ci à ce sujet à ce moment-ci, et encore une fois c'est là une décision qui relèvera essentiellement de la société Petro-Canada et de l'Office national de l'énergie à ce stade-ci.

M. La Salle: Madame le Président, étant donné que Canso se trouve en Nouvelle-Écosse et si je ne me trompe, dans la circonscription du vice-premier ministre et ministre des Finances, est-ce que je peux être assuré quand même que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, comme Québécois, pourra faire autant d'instances que le vice-premier ministre et ministre des Finances pourrait en faire au niveau du choix du site?

M. Lalonde: Madame le Président, tout citoyen est habilité à faire entendre sa voix auprès de l'Office national de l'énergie. Il serait par ailleurs assez étrange que moi-même, en tant que ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'aie fait des pressions ou des instances auprès de l'Office national de l'énergie. D'ailleurs ni moi ni mon collègue le vice-premier ministre et ministre des Finances n'avons l'intention de faire quoi que ce soit de ce genre. La décision sera prise, j'en suis convaincu, à la lumière de ce qui est économiquement le plus sage pour Petro-Canada et pour l'ensemble du pays. Je tiens à assurer mon honorable collègue que cette décision sera prise éventuellement, encore une fois, dans l'intérêt de tous les Canadiens, y compris celui des Québécois.